

ENCADREMENT DES JEUNES JUGES DE L'ARP – Principes

Résumé des objectifs

Les principes du bon suivi et de la formation des jeunes juges de notre Association se basent sur :

- Séances de formation
- Documentation
- Participation aux événements et aux tests
- Encadrement des jeunes juges par des juges plus expérimentés

1. Séances de formation

- Les juges doivent participer de façon active aux séances de formation organisées par l'USP et par l'ARP.
- Ces formations ont pour but de : connaître les nouveaux règlements, rencontrer les autres juges, pouvoir poser des questions, assister à des exposés, bénéficier d'exercices pratiques.
- Ces séances de formation sont indispensables pour les jeunes juges, comme pour les juges expérimentés, pour lancer sa saison de patinage artistique et en maîtriser les principales nouveautés.

2. Documentation

- Les documents nécessaires aux jugements sont à disposition sur le site de l'ARP, de l'USP et de l'ISU.
- Il est indispensable que le juge les télécharge et les lise avant les cours de juges et avant les premiers événements. De plus, il est indispensable que les jeunes juges aient travaillé ces documents pour en connaître et en maîtriser le contenu afin de les appliquer et les utiliser adéquatement dans le cadre des moments de jugements.
- Le jeunes juge doit prendre avoir lui les règlements lors de chaque événement auquel il participe.
- Documents principaux :
 - Règlements ISU
 - Règlements USP : tests et championnats
 - Règlements ARP : tests et championnats
 - Lignes directrices et devoirs des juges USP
 - Les documents reçus lors des cours de formation

3. Participation aux événements et aux tests

- Le jeune juge doit s'engager à se rendre disponible pour des événements tels que tests (clubs, ARP, USP) et championnats (locaux, romands, Swiss Cup), car ce n'est que grâce à l'expérience qu'il pourra affiner son jugement.
- Si le jeune juge n'est pas pris comme juge officiel et qu'une compétition a lieu à proximité de son habitation, nous l'invitons vivement à s'annoncer spontanément pour juger en blanc dans le cadre de la compétition ou venir la voir dans les gradins.

- Le jeune juge ne doit pas se contenter de juger ce qui lui est demandé mais il doit s'impliquer, autant que faire se peut, dans la compétition : il ne faut pas venir à la compétition que pour juger mais participer et suivre une compétition, donc ne pas arriver 5 minutes avant de juger et partir 5 minutes après de juger ; il faut rester pour suivre la compétition et se rendre disponible.
- Le jeune juge doit s'assurer de répondre aux critères spécifiés dans le document « Objectifs annuels » pour pouvoir continuer à juger l'année suivante et progresser. Il est de sa responsabilité d'en prendre connaissance et de répondre à ces exigences. Le seul fait de figurer sur la liste de juges ne suffit pas...

4. Encadrement des jeunes juges par les juges plus expérimentés

- Les juges plus expérimentés (nationaux et internationaux) doivent se tenir à disposition des jeunes juges pour un soutien, un encadrement et pour répondre à leurs sollicitations. Les juges expérimentés doivent être attentifs aux jeunes juges, mais il est important que les jeunes juges soient à l'origine des sollicitations.
- Les juges-arbitres de la session de tests ou le juge-arbitre de la catégorie dans lequel le jeune juge participe doit faire un bilan des jugements afin de répondre aux questions, le sensibiliser à certains points de difficultés ou à certaines impressions dans son jugements afin qu'il puisse s'améliorer.
- Le juge-arbitre s'assurera en début de chaque événement que les autres juges et particulièrement les jeunes juges ont les prérequis nécessaires pour faire correctement leurs tâches de juges.
- A la fin de la saison, chaque juge 2^{ème} classe et candidat 2^{ème} classe doit envoyer la liste de ses engagements de la saison écoulée à l'USP et également à l'ARP afin de leur communiquer les événements auxquels il a participé.